Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202616A-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

**COMMUNE DE TRELIVAN**

**PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 16 mars 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** :

| | | |
|---|---|---|
| LEBRETON Suzanne | LUCAS Dominique | BUREAU Anaëlle |
| COMMUNIER Aurélien | BOURDÉ Dominique | GASTÉ Florent |
| CAYET Laurette | GUEHENNEUC Rodolphe | GATELLIER Florence |
| LASSERRE Valentin | HERVÉ Lucie | LECHEVESTRIER Jean |
| LE GAL DAYOT Julie | RÉHEL Christine | PORS Gwénolé |
| RUELLAN Marie | THOMAS Sylvie | RADOUX Alain |
| LEMAITRE Fabrice | SAULNIER Laurence | |

**Absents Excusés** :
Monsieur LE FLAHEC Laurent pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice
Madame LEGALLAIS Marie-Pierre pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne
Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LE GAL DAYOT Julie

**Président de séance :** Election du Maire et des adjoints Madame BOURDÉ Dominique

**Président de séance** : Madame LEBRETON Suzanne

**Secrétaire de séance** : Monsieur LASSERRE Valentin

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :23

## Question 5-2026-16 ELECTION DES ADJOINTS (ES)

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

### Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202616A-DE



troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du **candidat placé en tête de chaque liste**. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné et dans les conditions rappelées

**3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 23
e. Majorité absolue [4] ..... 12

| INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| LUCAS Dominique | 23 | Vingt trois |
| ..... | ..... | ..... |

La Liste Dominique LUCAS a obtenu la majorité absolue, elle est composée de :

| | | |
|---|---|---|
| LUCAS Dominique | 04/08/1967 | Premier adjoint |
| GATELLIER Florence | 16/10/1961 | Deuxième adjoint |
| LEMAITRE Fabrice | 24/06/1969 | Troisième adjoint |
| CAYET Laurette | 25/04/1980 | Quatrième adjoint |
| RADOUX Alain | 31/03/1964 | Cinquième adjoint |
| BUREAU Anaëlle | 08/03/1993 | Sixième adjoint |

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Valentin LASSERRE